



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2023-01050

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2023-01-27-00003 - procuration ssp Gwendal BOURHIS (1 page)

Page 3

37-2023-01-27-00004 - procuration ssp Murielle LAURENT (1 page)

Page 5

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-01-27-00003

procuration ssp Gwendal BOURHIS

**PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ**

***A donner par les Comptables des Finances publiques  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents***

Le soussigné Ivan SAUVAGE  
Responsable par intérim du Service de Gestion Comptable (SGC) de JOUE LES TOURS

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général  
Monsieur Gwendal BOURHIS, inspecteur des Finances publiques

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, le SGC de JOUE LES TOURS

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC de JOUE LES TOURS

Entendant ainsi transmettre à Monsieur Gwendal BOURHIS  
tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Joué-les-Tours, le 27/01/2023

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

*signé*

M. BOURHIS

SIGNATURE DU MANDANT : (1)

*Bon pour pouvoir*

*signé*

M. Sauvage

1 Faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-01-27-00004

procuration ssp Murielle LAURENT

**PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ**

***A donner par les Comptables des Finances publiques  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents***

Le soussigné Ivan SAUVAGE  
Responsable par intérim du Service de Gestion Comptable (SGC) de JOUE LES TOURS

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général  
Madame Murielle LAURENT, inspectrice des Finances publiques

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, le SGC de JOUE LES  
TOURS

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC de JOUE LES TOURS

Entendant ainsi transmettre à Madame Murielle LAURENT  
tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente décision prend effet à compter du 1er février 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Joué-les-Tours, le 27/01/2023

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

***signé :***

Mme Laurent

SIGNATURE DU MANDANT : (1)

*Bon pour pouvoir*

***signé :***

M. Sauvage

1 Faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir